

# GRIMOIRE D'ELPHEN

ETALON SELLE FRANÇAIS APPROUVÉ À LA MONTE AES ET AU SBS,  
PRODUCTION EN Z, AES, SBS, SF ITI ET OC.

Grimoire d'Elphen, Selle Français, né en 2016, 1M70  
Homozygote Tobiano To/To, Homozygote E/E, A/a  
Ne produira jamais Alezan, uniquement pie bai ou pie noir.  
Négatif PSSM et WFFS  
Père: Thunder Gesmeray (Limbo \* Almé)  
Mère: Dior d'Elphen par Arnac d'Elphen (Everij a \* Ico sun)

Tarif SAILLIE 2025: 450e TTC (frais techniques, incluant l'envoi de 12 paillettes) +  
900e TTC à la naissance du Poulain 2026.

06 81 62 34 14



3 Elphen

29530 PLONEVEZ DU FAOU



elphenelevage@gmail.com



TVA : FR61520824897

## CONDITIONS DE VENTE

- Chaque contrat de vente comprend 12 paillettes de semence congelée (Il est recommandé d'inséminer avec 2 paillettes maximum par insémination).
- Ce contrat n'est valable que pour un seul et unique poulain et les paillettes envoyées à l'acheteur ne pourront être utilisées que pour cette seule jument.
- Les paillettes non utilisées sont la propriété du vendeur.
- Le recours à l'ICSI (Injection Intra-Cytoplasmique de Spermatozoïde) n'est pas autorisé par ce présent contrat et fera l'objet d'un contrat spécifique.
- Toute utilisation frauduleuse de paillettes fera l'objet de poursuites pénales devant les juridictions du ressort de Quimper.
- Toute inscription du poulain dans un studbook ou registre sans règlement du solde Poulain Vivant 48h, entrainera une indemnité forfaitaire de 2000e.
- Cette indemnité forfaitaire sera due tous les ans, par année de retard de déclaration.

### COORDONNEE PROPRIÉTAIRE JUMENT

- Mr / Mme NOM Prénom :
- Société :
- Adresse :
- Code postal et Ville :
- Pays :
- Téléphone :
- Email :

### CONDITIONS DE VENTE

L'ACHETEUR ACHÈTE AU VENDEUR UNE CARTE DE SAILLIE DE L'ÉTALON GRIMOIRE D'ELPHEN EN IAC AUX CONDITIONS SUIVANTES :

LES FRAIS TECHNIQUES, DE RÉSERVATION ET D'ENVOI DE PAILLETTES NE SONT NI REMBOURSABLES, NI REPORTABLES.

- 450 € (TVA 5.5%)\* soit 426,54 € HT de frais de réservation et d'envois, réglés ce jour par virement ou chèque joint au contrat.
- 900 € (TVA 5.5%)\* soit 853,08 € HT de solde (chèque à joindre à la réservation et encaissé si le poulain est vivant à 48H) Le vendeur s'engage à n'encaisser le solde qui si le poulain est vivant à 48H. Si la jument ne donne pas naissance à un poulain viable à 48H, le certificat vétérinaire devra être fourni dans les 48 heures.

\*Sous réserve de modifications du taux de TVA. Tout retard de paiement entrainera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal

### INFORMATIONS JUMENT

- La saillie est réservée pour la Jument :
- Nom :
- SIRE :
- Origines:
- Transfert d'embryon (Oui / Non) :

### CENTRE DE MISE EN PLACE

- Nom :
- Adresse :
- Téléphone :
- Email :

### COORDONNES BANCAIRES

- A réception de chaque contrat de saillie, l'acheteur recevra sous 24/48h une facture par mail
- Coordonnées Bancaires:  
IBAN : FR76 1558 9297 0500 0528 9244 046 BIC: CMBFRFR2BARK

---

## CONDITIONS GENERALES 2025 CONTRATS IAC AU PV

---

- **1) Solde Poulain Vivant :** Le montant du solde de saillie est à régler au poulain vivant à 48h. L'Acheteur s'engage à contacter le vendeur pour valider l'encaissement de son chèque de caution. Si la jument ne donne pas naissance à un poulain viable à 48 heures, le certificat vétérinaire devra nous être fourni dans ce délai.
- **2) Commande de semence :** L'envoi des paillettes de semence congelée n'est pas automatique, il se fait sur commande auprès de L'Elevage d'Elphen avant l'arrivée de la jument au centre d'insémination et après réception du règlement complet des frais techniques, de réservation et d'envoi. Le Vendeur se réserve le droit de ne plus fournir de paillettes ou de semence pour les juments ayant été inséminées sur au moins 3 chaleurs et n'étant pas gestantes.
- **3) Insémination et mise en place :** Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur. L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.
- 4) Les paillettes non utilisées restent la propriété du Vendeur. L'Acheteur s'engage à renvoyer au Vendeur toutes les paillettes (utilisées et non utilisées).
- **5) Validité du contrat :** La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des chèques à l'ordre de " Elevage d'Elphen" correspondants aux frais techniques, au solde de saillie et aux frais d'envoi de paillettes

- *Fait à,* *Le*
- *L'ACHETEUR (Précédé de la mention lu et approuvé)*

- *en deux exemplaires LE VENDEUR Olivier METERREAU , Elevage d'Elphen*